



Extrait certifié conforme de la résolution n° 10560-11-23 adoptée par le Conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 22 novembre 2023

ADOPTION GRILLE HORAIRE AUTOBUS – JANVIER 2024

Extrait du livre des délibérations du Conseil régional, session ordinaire tenue le 22 novembre 2023 et présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

ATTENDU QUE les services de transport par autobus sont assujettis à un horaire de service;

ATTENDU QUE la fermeture du Pont Larocque pour la période du 10 janvier au 17 mars 2024 implique un détour majeur pour les circuits bleu et vert;

ATTENDU le dépôt d'une nouvelle grille horaire 2024 révisée lors de la séance du 22 novembre 2023, laquelle couvrira toute la durée de fermeture du pont Larocque;

ATTENDU l'obligation de publier toute modification à la grille horaire d'un service municipal de transport en commun dans les véhicules de service et dans un journal local au moins 30 jours avant son entrée en vigueur en vertu de l'article 48.24 de la Loi sur les transports (RLRQ, chapitre T-12.);

ATTENDU QUE le nouvel horaire de service est en cours de validation présentement, et que certaines modifications mineures pourraient être apportées à la suite d'essais routiers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par: Monsieur Mark Wallace

Appuyé par: Monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement,

D'adopter la nouvelle grille horaire telle que présentée lors de la séance du 22 novembre 2023, et d'autoriser son entrée en vigueur à partir du 10 janvier 2024 jusqu'à la réouverture du pont Larocque prévue le 18 mars 2024 (ou plus tard selon l'avancement des travaux).

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Saint-Laurent à approuver les modifications mineures au nouvel horaire de service 2024, si nécessaire, lorsque la période de validation sera terminée.

De procéder à la publication de la nouvelle grille horaire dans les véhicules de service, les journaux et le site internet de la MRC du Haut-Saint-Laurent et à son envoi aux municipalités du Haut-Saint-Laurent, dans les établissements d'enseignement et services de transport régionaux à compter du 6 décembre 2023.

Avis public donné à Huntingdon en date du 24 novembre 2023 par Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ligne bleue

	Trajet 1	Trajet 2	Trajet 3	Trajet 4
Ormstown	7 h 00	10 h 40	14 h 30	18 h 00
Saint-Louis-de-Gonzague	7 h 21	11 h 01	14 h 51	18 h 21
Salaberry-de-Valleyfield	7 h 41	11 h 21	15 h 11	18 h 41
Sainte-Barbe	8 h 18	11 h 58	15 h 48	19 h 18
Huntingdon	8 h 27	12 h 07	15 h 57	19 h 27
Huntingdon	8 h 45	12 h 30	16 h 15	19 h 45
Sainte-Barbe	9 h 00	12 h 45	16 h 30	20 h 00
Salaberry-de-Valleyfield	9 h 30	13 h 15	17 h 00	20 h 30
Saint-Louis-de-Gonzague	9 h 57	13 h 42	17 h 27	20 h 57
Ormstown	10 h 08	13 h 53	17 h 38	21 h 08

Horaire en vigueur

du lundi au vendredi

(à l'exception des jours fériés)

à partir du

10 janvier 2024

Ligne jaune

	Trajet 1	Trajet 2	Trajet 3	Trajet 4	Trajet 5
Hinchinbrooke	5 h 50	8 h 13	11 h 10	15 h 00	17 h 28
Huntingdon	6 h 04	8 h 27	11 h 24	15 h 14	17 h 42
Godmanchester	6 h 16	8 h 39	11 h 36	15 h 26	17 h 54
Ormstown	6 h 25	8 h 48	11 h 45	15 h 35	18 h 03
Howick / Très-Saint-Sacrement	6 h 47	9 h 10	12 h 07	15 h 57	18 h 25
Sainte-Martine	6 h 59	9 h 22	12 h 19	16 h 09	18 h 37
Sainte-Martine	7 h 10	9 h 35	12 h 30	16 h 25	18 h 40
Très-Saint-Sacrement / Howick	7 h 20	9 h 45	12 h 40	16 h 35	18 h 50
Ormstown	7 h 35	10 h 00	12 h 55	16 h 50	19 h 05
Godmanchester	7 h 53	10 h 18	13 h 13	17 h 08	19 h 23
Huntingdon	8 h 02	10 h 27	13 h 22	17 h 17	19 h 32
Hinchinbrooke	8 h 13	10 h 38	13 h 33	17 h 28	19 h 43

Ligne verte

	Trajet 1	Trajet 2	Trajet 3	Trajet 4
Saint-Anicet	6 h 10	8 h 35	12 h 15	15 h 20
Sainte-Barbe	6 h 26	8 h 51	12 h 31	15 h 36
Saint-Stanislas-de-Kostka	6 h 40	9 h 05	12 h 45	15 h 50
Ormstown	6 h 52	9 h 17	12 h 57	16 h 02
Franklin	7 h 03	9 h 28	13 h 08	16 h 13
Franklin	7 h 20	10 h 15	13 h 30	16 h 30
Ormstown	7 h 34	10 h 29	13 h 44	16 h 44
Saint-Stanislas-de-Kostka	7 h 49	10 h 44	13 h 59	16 h 59
Sainte-Barbe	7 h 57	10 h 52	14 h 07	17 h 07
Saint-Anicet	8 h 07	11 h 02	14 h 17	17 h 17

L'utilisation est
GRATUITE
en provenance et à destination
du Haut-Saint-Laurent

Pour connaître la liste des points d'arrêt des circuits et les règles de conduite ou pour consulter l'horaire complet, visitez :

mrchl.com/services/transport

Pour toute question, appelez au
450 264-2267